

# APRODEM - Prévention du risque routier et des addictions

**Durée :**

1 jour

**Délais d'accès :**

Moirans : A définir

**Éligibilité :**

Aprodem

**Délais d'accès :**

entrée permanente suivant les disponibilités

**Organisation :**

Interentreprises, Intra-entreprise

**Prérequis :**

Aucun

**Conditions d'admission :**

Sur inscription

**Validation :**

Attestation de formation

**Les +  
de la formation**

- Formation courte, complète et concrète
- Formation possible APRODEM

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

- Échanges d'expériences à partir de cas concrets dans les entreprises des participants
- Exercices et étude de cas

**Intervenants :**

Tous nos intervenants sont issus du monde industriel et experts dans leur domaine.

## OBJECTIFS

**À l'issue de ce module, l'apprenant sera capable de :**

- Évaluer le risque routier encouru par les salariés
- Définir les conditions de lancement d'une démarche de prévention du risque routier
- Identifier les principaux éléments d'un plan de prévention du risque routier en entreprise
- Identifier et comprendre l'évolution des consommations de substances psychoactives et des comportements addictifs
- Décrire les moyens d'action qui s'offrent à l'entreprise pour agir efficacement et durablement pour la santé et la sécurité des salariés et, définir la responsabilité de chacun
- Construire ou poursuivre une démarche de prévention adaptée

## PROGRAMME

- Le cadre réglementaire
- L'évaluation du risque routier lié aux activités de l'entreprise (lien avec le document unique)
- La démarche et le plan de prévention du risque routier en entreprise de prévention : présentation et étapes, conditions de mise en œuvre et de réussite de la démarche, repérage des domaines d'action : organisation du travail, comportements des salariés conducteurs, véhicules, parking et circulation sur le site, communication
- L'identification des acteurs et ressources disponibles
- Le cas particulier des déplacements domicile/travail : gestion du "risque trajet"
- L'élaboration du plan de mobilité
- L'élaboration de procédures et de fiches réflexes précisant le rôle des différents acteurs dans les situations de troubles du comportement ponctuels ou chroniques
- L'établissement des règles applicables dans l'entreprise en matière de consommation
- La nécessité de la formation des encadrants et de la sensibilisation du personnel accompagnant le déploiement de ces règles et procédures
- L'inscription sur le DUER des risques addictifs au même titre que les autres risques professionnels

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Évaluation de fin de stage
- Certificat de réalisation